

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 140 (1995)
Heft: 9

Artikel: Armée 95 : le service de renseignements de l'armée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée 95

Le service de renseignements de l'armée

Avec cet article sur le renseignement, nous poursuivons notre présentation systématique des armes et des services que l'on trouve représentés dans les grands états-majors. Nous avons demandé à la Section «Service de renseignement de l'armée» au Groupement de l'état-major général de présenter d'une manière «journalistique» son champ de travail et de réflexion.

L'Organe de direction du Département militaire fédéral a accepté le 15 décembre 1994 une étude interne qui évalue l'état actuel du service de renseignements de l'armée, mettant en évidence les lacunes et les possibilités d'amélioration. Ce document analyse la mission de base du renseignement (directive du chef de l'état-major général du 3 septembre 1993); il définit une nouvelle doctrine du service de renseignements de l'armée (SRA 95), insiste sur l'unité de doctrine et les renseignements intégrés et en tire les conséquences dans le domaine de l'instruction.

Les changements touchant à la menace et aux risques, les nouvelles missions de l'armée, la défense dynamique, les structures de l'Armée 95 et du DMF 95 influencent le service de renseignements de l'armée. Il fallait également prendre en compte les nouveaux règlements *Conduite opérative* (COp 95), *Conduite tactique* (CT 95) et *Commandement et organisation des états-majors*, ainsi que les systèmes de conduite actuels et futurs. En outre, un service de ren-

seignement efficace implique une centralisation des responsabilités, jusqu'alors très partagées au sein du Département.

La menace actuelle représente un large spectre, à la fois complexe et mouvant, qui va de la situation de catastrophe et de la violence infra-guerrière à l'engagement de forces armées modernes et rompues à la pratique du combat interarmes. La sécurité extérieure et intérieure ne se laisse pas dissocier. Par conséquent, les autorités civiles doivent assumer des nombreuses responsabilités dans ce domaine.

Quels que soient leur organisation ou leurs modes d'action, les adversaires potentiels, tant militaires que civils, se sont multipliés. Cela impose une utilisation toujours plus rationnelle du service de renseignements, ce qui entraîne des exigences accrues en matière d'instruction, d'engagement et d'équipement. La sauvegarde de l'aptitude à la conduite, l'utilisation systématique de l'information en tant que «moyen de combat» et l'évolution toujours plus rapi-

de de situations de crise ou de combat imposent une amélioration continue des renseignements intégrés et un effort accru de coordination, aussi bien au sein de l'armée qu'entre cette dernière et les autorités civiles.

L'exploration et l'exploitation dans une situation de violence infra-guerrière occasionnent de nombreuses difficultés et prennent beaucoup de temps, et il faut encore tenir compte des contraintes légales, de facteurs irrationnels et chaotiques. La situation apparaît confuse et contradictoire. Il est rare de pouvoir, à ce stade, discerner clairement les intentions, les moyens et les priorités de l'adversaire: un service de renseignements efficace est d'autant plus indispensable pour les commandants.

Organes du service de renseignements de l'armée

Le «service de renseignements à la troupe» de l'Armée 61 devient le service de renseignements de l'armée. Il contribue de manière fondamentale à présen-

ver la liberté d'action des commandants à tous les échelons. Il n'est pas une arme autonome comme l'infanterie, les troupes mécanisées et légères ou l'artillerie, mais il s'agit d'un domaine d'activités multiformes et complexes. Des organes ou des moyens du renseignement se trouvent pratiquement dans chaque arme.

Conformément au règlement *Conduite tactique*, chaque troupe assure une part essentielle du service de renseignements par la reconnaissance, l'exploration, la surveillance, la prise de contact et des annonces faites à temps.

Dans de nombreux domaines, le service de renseignements travaille déjà aujourd'hui avec des systèmes pour la conduite, la recherche, l'exploitation, l'information et la transmission. Après introduction du SRA de l'Armée 95, l'importance de ces systèmes va encore augmenter.

Organes du renseignement

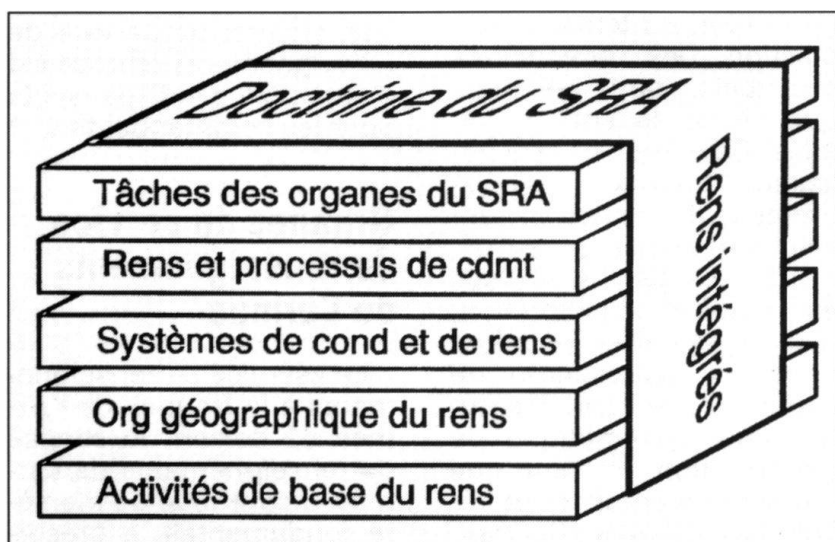
- le groupe «Renseignements» dans les états-majors de l'armée, des corps d'armée, divisions et brigades;
- les officiers de renseignements dans les états-majors de régiment, bataillon/groupe;
- les organes de renseignements, surtout dans les compagnies d'état-major;
- les formations d'exploration des corps, divisions, brigades, régiments et bataillons;
- les multiples organes de renseignement des troupes d'aviation et de DCA (exploration aérienne par avions ou drones, éclaireurs, stations radar, postes d'observation, etc.);
- l'exploration électronique de l'armée et des corps d'armée;
- les spécialistes de langues pour l'interrogatoire de personnes (prisonniers, réfugiés, etc.) ainsi que l'exploitation de documents en langues étrangères.

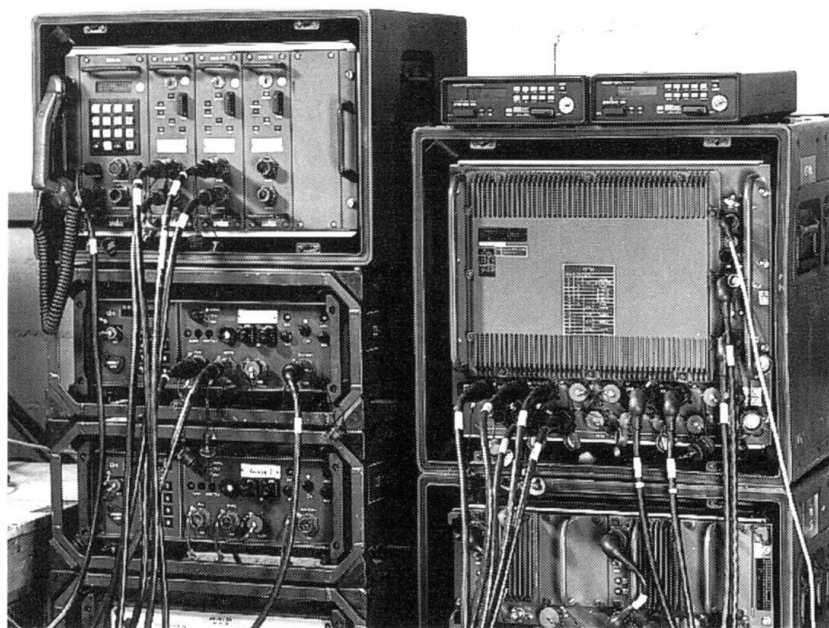
Doctrines

La doctrine du SRA concerne des domaines ou des échelons dont l'intégration verticale et horizontale assure un fonctionnement interne et externe coordonné. A tous les échelons, le service de renseignements ne peut accomplir ses missions qu'en étroite collabo-

ration avec des partenaires. Il en résulte les renseignements intégrés; ceux-ci sont dirigés et se composent de divers organes et moyens du renseignement, dans les domaines de la recherche, de l'exploitation et de la diffusion. L'objectif est d'établir, d'apprécier et de diffuser, en temps utile et d'une manière appropriée, l'image de la situation. Les renseignements intégrés fournissent à tous les organes militaires et, le cas échéant civils, chargés d'une mission commune, un ensemble uniforme de connaissances nécessaires à la conduite des opérations.

La manière d'engager les renseignements intégrés dépend de la situation, de la mission donnée par l'échelon supérieur ainsi que de l'intention du commandant et des priorités du renseignement.





Système intégré de communications militaires.

Une action coordonnée du renseignement est déterminée par le choix de procédures de commandement; elle est assurée techniquement par des systèmes de commandement et de renseignement et elle repose sur une organisation géographique.

Le renseignement et le processus de commandement

Le renseignement fait partie du processus de commandement. Une de ses tâches permanentes consiste à suivre l'évolution de la situation, à analyser puis à diffuser aux utilisateurs les renseignements obtenus, aussi bien dans la phase de planification, entre autres avec le concept du renseignement, que dans la phase de conduite de l'action, en collaborant avec le groupe «Opérations».

Les renseignements intégrés sont dirigés conformément aux dispositions figurant dans la *Conduite opérative 95*. Le commandant

est également responsable de la conduite du renseignement.

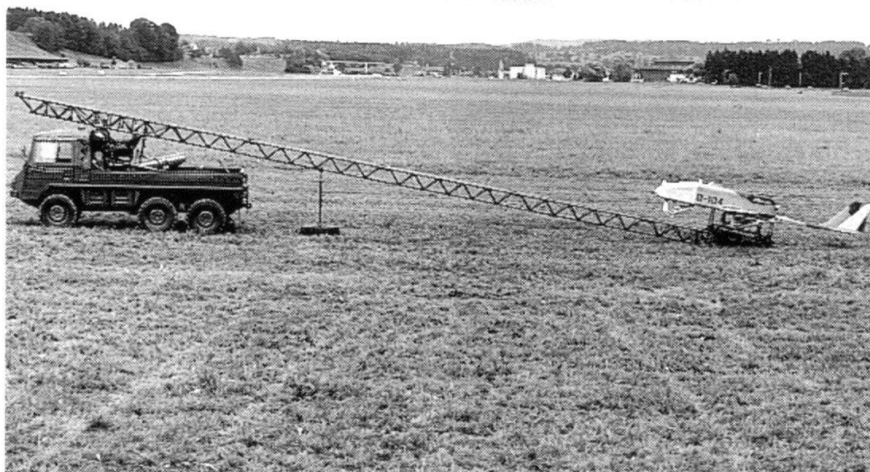
Systèmes de conduite et de renseignement

Le fonctionnement des renseignements intégrés repose sur l'action conjointe de divers moyens de conduite et d'information. Il présuppose les activités suivantes:

- conduite du renseignement;
- systèmes de recherche;
- exploitation de moyens de télécommunication performants et polyvalents (multimédia);
- traitement, stockage et diffusion des informations;
- utilisation d'interfaces entre les systèmes militaires et civils de télécommu-

Tâches principales du service de renseignements de l'armée

- contribue à assurer la liberté d'action des commandants et, le cas échéant, des autorités civiles;
- assure en permanence la recherche, l'exploitation et la diffusion rapides des éléments concernant la menace et le milieu;
- se tient prêt à informer et à soutenir les commandants dans leurs tâches d'information;
- discerne à temps les indices d'une limitation possible de la liberté d'action;
- travaille dans le cadre des renseignements intégrés;
- en matière de renseignements, est responsable de la coordination avec les organes civils (par exemple la protection civile, les états-majors de conduite des cantons, etc.);
- recueille les informations dans les secteurs non occupés par nos troupes;
- assure en outre, dans le cadre du service d'appui, l'extension du renseignement intégré au domaine civil (coordination du renseignement).



Drone d'exploration 95 sur catapulte.

nication et de traitement électronique des données.

Organisation géographique du renseignement

La souplesse et la coordination requises pour l'engagement des moyens de recherche des renseignements nécessitent une organisation géographique du renseignement englobant les divers échelons de commandement:

– Le secteur d'intérêt est une portion de terrain située hors de la zone d'action, décisive pour la recherche du renseignement d'un échelon de conduite, et nécessaire pour le maintien de sa liberté d'action. Ce secteur est défini par le commandant en fonction des priorités du renseignement. Il sert, au même titre que le secteur recherche de renseignements de l'échelon supérieur, à mettre au

point le concept du renseignement.

– La zone d'action (secteur d'engagement) est le secteur de responsabilité du commandant. Elle concerne également les activités du renseignement. Dans les secteurs non occupés par nos troupes, les renseignements, suivant l'échelon et les capacités, sont recherchés à l'aide des moyens suivants:

- exploration électronique et reconnaissance aérienne;
- troupes territoriales, en fonction des moyens dont celles-ci disposent;

Quelques exemples de moyens techniques du système de renseignements intégrés

(en cours de réalisation ou en projet)

ADS 95	Aufklärungsdrohnensystem 95 Ranger (<i>Système de drone d'exploration 95 Ranger</i>) permettant de rechercher des renseignements dans la profondeur, jusqu'à 100 km de la centrale d'engagement, et de transmettre en direct les données recueillies.
IMFS	Integriertes Militärisches Fernmeldesystem (<i>Système intégré de télécommunications militaires</i>), à la disposition des Grandes Unités et comprenant un réseau, des centraux automatiques et des appareils de transmission à ondes dirigées.
NASYS	Nachrichtensystem (<i>Système de renseignements</i>), regroupant les sous-systèmes de tous les échelons du renseignement et facilitant la conduite, la recherche, l'exploitation, la diffusion, l'élaboration de la documentation et l'instruction.
Syst EE CA	Système d'Exploration Electronique HF, VHF, UHF, utilisé à l'échelon corps d'armée pour capter les émissions électroniques et en localiser les sources à l'aide de procédés relevant de la radiogoniométrie.

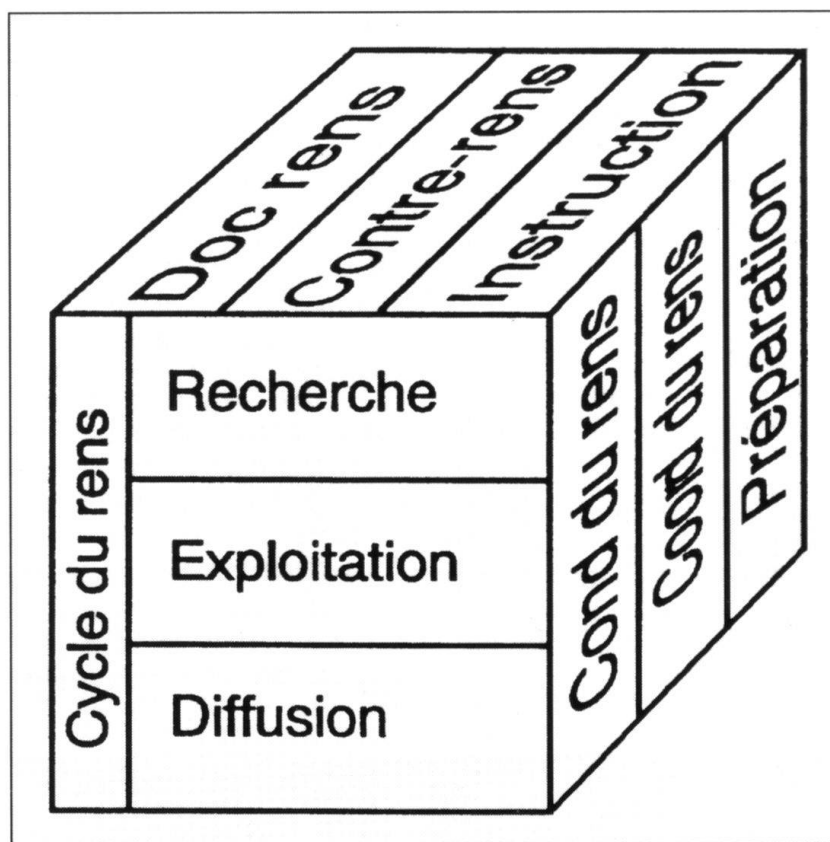
- formations d'exploration;
- surveillance, entre autres par des cyclistes;
- organes des troupes d'aviation et de défense contre avions, y compris les formations d'aérodrome et les postes d'observation;
- moyens d'observation et d'exploration de l'artillerie.

– Le secteur de recherche de renseignements englobe la zone d'action et la partie du secteur d'intérêt dans laquelle on recueille des informations à l'aide de ses moyens et dans laquelle on coordonne l'engagement de moyens externes. Les renseignements concernant un autre secteur doivent faire l'objet d'une demande de renseignements. En cours d'engagement, les modifications doivent en principe être ordonnées par l'organe supérieur, mais elles peuvent également être sollicitées ou planifiées avec les troupes voisines.

Activités de base du service de renseignements

Les activités de base du renseignement se composent du cycle du renseignement, de la documentation, du contre-renseignement, de l'instruction et de la coordination du renseignement avec les organes civils.

– Le cycle du renseignement est un processus continu qui consiste à acquérir les informations, à les convertir en renseignements et



à communiquer ces derniers aux intéressés.

- La conduite du renseignement permet de diriger les organes au sein des renseignements intégrés, conformément aux missions données par les supérieurs et aux intentions des commandants.

- La recherche comprend tous les moyens et méthodes destinés à acquérir des informations en vue de leur exploitation. Il s'agit notamment de l'exploration et de la reconnaissance, de l'échange de renseignements (y compris avec les organes civils), de l'interrogatoire de personnes et du triage d'informations recueillies dans les médias, les supports informatiques, des documents provenant de l'étranger ou

encore de l'analyse d'effets personnels.

- L'exploitation convertit les informations en renseignements, lorsqu'elle les évalue, les analyse, les interprète, les intègre, les condense et les apprécie. Il importe avant tout que la description de la situation et de l'évolution possible soit adaptée à l'échelon du destinataire de l'information et soit diffusée en temps utile.

- Par diffusion on entend la transmission du renseignement, « produits fini » en temps voulu et aux échelons concernés. Pour la transmission, on utilise un moyen de communication adapté à la situation.

– La documentation est constituée par l'ensemble

des renseignements et des données recueillies sur une longue période, qui concernent la menace, le milieu, la situation des forces armées, tant nationales qu'étrangères, les systèmes d'arme, les cartes géographiques.

— L'activité dans le domaine de contre-renseignement consiste à conseiller le commandant ou le groupe «Opérations», responsables de toutes les décisions importantes en matière de camouflage, de déception, de protection, de sécurité et de contre-exploration.

La coordination du renseignement avec les organes civils représente une extension des renseignements intégrés au domaine civil, cela en respectant le cadre légal. A titre d'exemple, il convient de citer l'échange de renseignements, la collaboration au niveau des activités du renseignement, l'intégration des organes et des moyens, ainsi que des actions communes.

L'instruction

L'instruction dans le domaine du renseignement

porte sur le travail technique des organes de renseignement, mais aussi sur l'attitude de la troupe dans les différents types d'engagement et sur son obligation de faire des annonces utiles pour le service de renseignements. Cette instruction exploite les enseignements et les expériences les plus récentes faites en Suisse et à l'étranger. En matière d'instruction et d'engagement, il faut, condition préalable de réussite, imposer une «unité de doctrine» qui, seule, pourra assurer l'efficacité des renseignements intégrés.

Les nouvelles missions de l'armée, les renseignements intégrés, le cycle du renseignement, les systèmes de conduite et d'information ainsi que l'image de la menace définissent les nouveaux besoins en matière d'instruction. Dans le domaine du service de renseignements de l'armée, les sous-chefs d'état-major «Renseignement», les officiers de renseignements dirigeants des Grandes Unités, les commandants de formations d'exploration, ainsi que les instructeurs doivent être formés en conséquence et ceci de manière prioritaire.



Traitement de données de reconnaissance (Photo Aérospatiale Missiles).

EM GEMG / SRA ¹

¹ Etat-major du Groupement de l'état-major général, section Service de renseignements de l'armée.